

## **Héma-Québec octroie les contrats pour le FVIII recombinant**

**par François Laroche, président de la Section Québec (SCHQ)**

Eh oui! D'autres transitions de produits de coagulation sont à prévoir dans les prochaines semaines puisqu'Héma-Québec a annoncé qu'elle a alloué de nouveaux contrats pour les concentrés de facteur VIII recombinant. Le tout s'est effectué au terme d'un appel d'offres qui s'est tenu au cours du deuxième semestre de 2017.

Ainsi, Zonovate, fabriqué par Novo Nordisk, et Nuwiq, fabriqué par Octapharma, deux concentrés de facteur VIII à demi-vie standard utilisés pour le traitement et la prévention des hémorragies chez les hémophiles A, viendront remplacer Xyntha, fabriqué par Pfizer, et Advate, fabriqué par Shire, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Ces derniers seront donc peu à peu retirés du marché québécois, à mesure que les inventaires chez Héma-Québec, dans les centres de traitement de l'hémophilie (CTH) et chez les patients s'épuiseront. Les octrois de contrat visent une répartition d'environ 53 % pour Zonovate et de 47 % pour Nuwiq. Ces ententes seront en vigueur pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2020, en plus d'être assortis de deux options de renouvellement d'un an chacune, à la discrétion d'Héma-Québec.

Ce qui veut dire que les deux produits à action prolongée faisant partie de l'appel d'offres 2017, Eloctate, fabriqué par Bioverativ, et Adynovate, fabriqué par Shire, n'ont pas été retenus. Quoique aucune nouvelle directive du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) n'ait encore été émise concernant la disponibilité de ces produits, la SCH et la SCHQ prennent pour acquis qu'ils resteront accessibles pour certains patients sous les conditions très restrictives adoptées en 2015 (demi-vie écourtée, accès veineux difficile ou autres indications médicales particulières).

L'appel d'offres 2017 initié par Héma-Québec excluait les concentrés de facteur IX recombinant. Le contrat actuel avec Rixubis (fabriqué par Shire) pour le traitement et la prévention des saignements chez les hémophiles B poursuivra donc son terme jusqu'au 31 mars 2022.

Alprolix, un produit à action prolongée fabriqué par Biogen, est aussi disponible pour certains patients atteints d'hémophilie B ayant des besoins particuliers et respectant les critères restrictifs émis par le MSSS dans le cas d'Eloctate.

Selon Héma-Québec, les nouveaux contrats permettront des économies d'environ 10 millions de dollars par année au terme de ceux-ci.

Étant donné la grande concurrence dans le marché des produits de coagulation, ce qui applique une pression à la baisse sur les prix des concentrés de facteur recombinant, et considérant l'arrivée imminente de nouvelles thérapies sur le marché canadien, les transitions de produits sont plus fréquentes et il y a raison de croire que cette tendance risque de se maintenir.

Restez à l'affût des nouvelles émanant de votre CTH pour connaître les dispositions que ces transitions de produits nécessiteront.

Le 1<sup>er</sup> février 2018